Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

Theix Noyalo | Centre Communal Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 20 octobre 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente.

Etaient présents : Mme Catrevaux, M. Tébaut Mme Maillot, M. Peuron, M. Crolas, M. Fordos, Mme Masselot, M. Valiente, Mme Houssaye, Mme Le Mouel,

Absents ayant donné pouvoir :
M. Sébille donne procuration à Mme Catrevaux
Mme Guenego donne procuration à Mme Maillot
Mme Dalino donne procuration à M. Fordos
Mme Guillerme donne procuration à Mme Masselot

Absents :
M. Néar, Mme Le Floch, Marie-Jo Pasquier

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Absents : 7
Nombre de pouvoirs : 4
Votants : 14

2023-032B (Annule et remplace la 2023-32) – SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES 2024 – 2027 – SIGNATURE DES MARCHES

Madame Danielle Catrevaux, vice-président, lit le rapport suivant :

Les contrats d'assurances actuels de la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Par délibération du 31 mars 2022, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande permanent à intervenir entre la commune et le CCAS. Ce groupement de commandes permanent a été constitué pour tous les types de marchés (services, fournitures, prestations intellectuelles et travaux)

Une procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a donc été lancée le 30 mai 2023, en vue d'assurer le renouvellement de ces contrats.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

Ces nouveaux marchés prendront effet à compter du 1er janvier prochain pour une durée de 4 ans. Ils se composent de 6 lots :

N°	INTITULÉ DU LOT
1	assurance des dommages aux biens et des risques annexes
2	assurance des responsabilités et des risques annexes
3	assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
4	assurance de la protection juridique de la collectivité
5	assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
6	assurance des prestations statutaires

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIÉS, la commission d'appel d'offres du groupement, réunie le 12 octobre 2023, a décidé d'attribuer comme suit les marchés d'assurances :

- ✓ Lot n°1 : assurances des dommages aux biens et des risques annexes

Compagnie retenue : GROUPAMA LOIRE BRETAGNE CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES
23, boulevard Solférino
CS 51209
35 012 RENNES cedex

Montant de l'offre retenue : Prix HT en euros par M² : 0,72 € HT/M²

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

Avec les franchises suivantes :

DESCRIPTIF DU SINISTRE	MONTANT DE LA FRANCHISE
Franchise générale	1 000 €
Bris de glaces	200 €
Vol des clés, vol en coffres	
Vol en coffres	
Transport de fonds	
Contenu congélateurs	
Tous risques informatique - Bris de machine	
Tous risques exposition	
Instruments de musique	
Structures légères	1 000 €
Catastrophes naturelles	Franchise légale
Tous risques sauf	10 000 €
Effondrement	10 000 €
Évènements naturels à caractère exceptionel hors catastrophes naturelles	30 000 €
Tous risques objets manifestations	1 000 €
Œuvres d'art – ouvrages rares	1 000 €
Dispositions diverses	
- Actes de vol / vandalisme extérieurs/ Vol/vandalisme sans effraction pour les bâtiments cultuels	1 000 €
- Choc des véhicules non identifiés	1 000 €

✓ <u>Lot n°2 : assurances des responsabilités et des risques annexes</u>

Compagnie retenue : Groupement :

PARIS NORD ASSURANCES ET SERVICES (P.N.A.S.) et AREAS DOMMAGES

(Courtier- mandataire) *(Compagnie d'assurances)*

159, rue du Faubourg Poissonnière 47/49 rue de Miromesnil

75 009 PARIS 75 008 PARIS

Montant de l'offre retenue : un taux de 0,055% appliqué à la masse salariale

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

Avec les franchises suivantes :

Dommages corporels	Néant
Dommages matériels et immatériels	Néant
Biens confiés - RC dépositaire	200 €
RC Vestiaire	100 €
Biens des préposés	50 €

✓ Lot n°3 : assurances des véhicules à moteur et des risques annexes

Compagnie retenue : GROUPAMA LOIRE BRETAGNE CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES
23, boulevard Solférino
CS 51209
35 012 RENNES cedex

Offre retenue : solution de base

Montant de l'offre retenue : une prime annuelle de 644,00 € TTC.

Avec les franchises suivantes :

DESCRIPTIF	MONTANT DE LA FRANCHISE
Cyclos – NVEI- VAE	75 €
parc automobile	300 €
Marchandises Transportées	300 €
Auto-collaborateurs	Néant

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

✓ Lot n°4 : assurances de la protection juridique de la collectivité

Compagnie retenue : Groupement :

ASSURANCES PILLIOT	et	MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
(Courtier- mandataire)		*(Compagnie d'assurances)*
Rue de Witternesse		6, boulevard de l'Europe
BP 40002		BP 3169
62 921 AIRE SUR LA LYS cedex		68 063 MULHOUSE cedex

Montant de l'offre retenue : une prime annuelle de 529,10 € HT soit 600,00 € TTC

Avec un seuil d'intervention à 1 000€

✓ Lot n°5 : assurances de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Compagnie retenue : Groupement :

SMACL ASSURANCES SA	et	SMACL ASSURANCES
(Courtier- mandataire)		*(Compagnie d'assurances)*
141 avenue Salvador Allende		141 avenue Salvador Allende
79031 NIORT		79031 NIORT

Montant de l'offre retenue : une prime annuelle de 396,00 € HT soit 441,61 € TTC

✓ Lot n°6 : assurances des prestations statutaires

Compagnie retenue : Groupement :

WTW- WILLIS TOWER WATSON France	et	CNP ASSURANCES
(Courtier- mandataire)		*(Compagnie d'assurances)*
Le tara- la base		4, place Raoul Dautry
10, rue Raymond Rallier du Batsy		75 716 PARIS cedex 15
CS 70447		
56 323 LORIENT cedex		

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

Montant de l'offre retenue :

un taux appliqué à la masse salariale du personnel CNRACL (hors charges) de 4,98 % :

FORMULES	TAUX Hors charges
FORMULE DE BASE :	4,98%
- Décès	
- Accident du travail / maladie imputable au service- franchise : Néant	
- Congé de longue maladie - congé de longue durée - Franchise : Néant	
Maternité- adoption-paternité	

A laquelle il convient d'ajouter la prestations supplémentaire n°1 « personnel IRCANTEC », avec un taux de 1,65% appliqué à la masse salariale du personnel IRCANTEC (hors charges) :

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	TAUX Hors charges
Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : personnel IRCANTEC	1,65%
Accident du travail - maladie imputable au service Congé de grave maladie Maternité -adoption – paternité Temps partiel thérapeutique Congé de maladie ordinaire - franchise : 15 jours fermes	

A l'issue de cette procédure, il revient au Conseil d'administration d'autoriser expressément la signature des marchés à intervenir pour le renouvellement des contrats d'assurance 2024-2027.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-dessous, retenues par la commission d'appel d'offres et dans les conditions énoncées ci-avant :

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023032B-DE

N°	INTITULÉ DU LOT	ENTREPRISES / GROUPEMENTS	VILLES (mandataire)
1	assurance des dommages aux biens et des risques annexes	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES	RENNES (35)
2	assurance des responsabilités et des risques annexes	PARIS NORDS ASSURANCES / AREAS DOMMAGE	PARIS (75)
3	assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES	RENNES (35)
4	assurance de la protection juridique de la collectivité	Assurances PILLIOT/ MUTUELLES ALSACE LORRAINE JURA (MALJ)	AIRE SUR LA LYS (62)
5	assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	Assurances SMACLASSURANCES SA / SMACL ASSURANCES	NIORT (79)
6	assurance des prestations statutaires	WTW- TOWERS WATSON France et CNP ASSURANCES	LORIENT (56)

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil d'administration :

- DONNE POUVOIR au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyalo, le 27 octobre 2023

La vice-présidente,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
THEIX-NOYALO
56450

Danielle CATREVAUX

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.